



LE CHALLENGE CONNECTÉ 2026

Du 15 au 28 juin 2026, Santé au Travail 68 invite toutes les entreprises du Haut-Rhin et leurs salariés à participer, seul ou en équipe, à son grand challenge connecté inter-entreprise !

L'objectif est simple : bouger pour lutter contre la sédentarité, au travail comme au quotidien.

Chaque participant pourra rejoindre le challenge et son équipe avec l'application TEAMUPP (gratuite) et pourra relever plusieurs défis pendant 2 semaines, à son rythme :

- Un grand challenge "fil rouge" sur les 2 semaines : un défi collectif où chaque pas compte pour atteindre, ensemble l'objectif commun de 40 millions de pas.
- plusieurs défis "action" (pour bouger), "quizz" (pour se tester), et des missions "photo" pour partager son quotidien

Chaque défi validé permettra de cumuler des points du 15 au 28 juin 2026. Les plus actifs monteront sur le podium et gagneront des récompenses !

Règles

Le challenge connecté - ainsi que le cumul des points associé aux différents défis - démarrera le lundi 15 juin 2026 à 8h et se terminera le dimanche 28 juin 2026 à 20h.

Tous les participants s'engagent à jouer de manière honnête et transparente, en respectant les règles.

En cas de non-respect des règles les modérateurs et organisateurs sont susceptibles d'exclure un.e participant.e ou une équipe.

1- Conditions d'inscription

Le challenge est ouvert à tous salariés de toutes entreprises, sans distinction, adhérent ou non de Santé au Travail 68.

Seuls les adhérents de Santé au Travail 68 pourront prétendre être lauréats et récompensés le cas échéant à la fin du Challenge.

Pour participer, le téléchargement de l'application mobile « **TEAM UPP** » compatible sur Apple et Android, est nécessaire.

2- Constitutions des équipes

Les équipes sont constituées par « entreprises » et seront composées de ses collaborateurs volontaires, même s'ils travaillent sur des sites différents.

Au sein de chaque équipe, un responsable sera désigné pour gérer l'inscription, accompagner les participants pendant le challenge, et être le contact privilégié de Santé au travail 68 et Teamupp si nécessaire.

3- Comment compter vos points :

Une fois l'application TEAMUPP téléchargée, vous pourrez suivre facilement vos progrès tout au long du Challenge. L'application se mettra à jour automatiquement pour enregistrer le nombre de pas que vous avez parcouru, ainsi que les différents défis que vous validerez.

Pour obtenir le maximum de points, les participants doivent veiller à s'inscrire aux défis proposés et les valider en atteignant les objectifs proposés.

Certains défis sont validés en ligne par l'application, d'autres sont à valider sur le mode déclaratif. Aucun contrôle de sera réalisé par Santé au travail 68 et Teamupp.

Le barème des points

Les pas

- 16 pts / 1 000 pas

Activités pédestres

- Marche : 16 pts / km
- Course à pied 🏃 : 16 pts / km
- Trail 🏔️ : 16 pts / km
- Randonnée 🥾 : 16 pts / km
- Sortie en fauteuil 🦽 : 16 pts / km
- Athlétisme 🏃 : 2 pts / min





Activités cyclistes

- Vélo 🚲 : 4 pts / km
- VTT 🚴 : 4 pts / km
- Vélo électrique ⚡ : 2 pts / km
- Vélo d'intérieur 🚲 : 2 pts / min













Sports nautiques

- Natation 🏊 : 65 pts / km
- Canoë / Kayak 🗡️ : 2 pts / min
- Aquagym 💦 : 2 pts / min
- Aviron 🚣 : 2 pts / min
- Plongée 🤿 : 2 pts / min
- Surf 🏄 : 2 pts / min
- Kitesurf 🗨️ : 2 pts / min
- Planche à voile 🏄 : 2 pts / min
- Waterpolo 🤽 : 2 pts / min

Sports d'hiver

- Ski  : 2 pts / min
- Snowboard  : 2 pts / min
- Raquettes  : 2 pts / min
- Patin à glace  : 2 pts / min

Sports collectifs

- Football  : 2 pts / min
- Basket-ball  : 2 pts / min
- Handball  : 2 pts / min
- Rugby  : 2 pts / min
- Volley-ball  : 2 pts / min
- Hockey  : 2 pts / min
- Football américain  : 2 pts / min
- Ultimate  : 2 pts / min
- Baseball  : 2 pts / min
- Softball  : 2 pts / min
- Crosse  : 2 pts / min
- Cricket  : 2 pts / min








Sports de raquette

- Tennis  : 2 pts / min
- Badminton  : 2 pts / min
- Padel  : 2 pts / min
- Tennis de table  : 2 pts / min
- Squash  : 2 pts / min
- Pickleball  : 2 pts / min
- Racquetball  : 2 pts / min

Gym & fitness

- Yoga  : 2 pts / min
- Cardio  : 2 pts / min
- Musculation  : 2 pts / min
- Pilates  : 2 pts / min
- Crossfit  : 2 pts / min
- Danse  : 2 pts / min
- Vélo elliptique  : 2 pts / min
- Sports de combat  : 2 pts / min
- Arts Martiaux  : 2 pts / min

Activités extérieures & loisirs

- Escalade  : 2 pts / min
- Roller  : 2 pts / min
- Golf  : 2 pts / min
- Skateboard  : 2 pts / min
- Équitation  : 2 pts / min
- Tir à l'arc  : 2 pts / min
- Tir sportif  : 2 pts / min

Sports mécaniques

- Sport mécanique : 2 pts / min

Autre activité

- Autre activité  : 2 pts / min


Autres types de défis :

Quiz

- 50 pts à l'inscription
- 50 pts par bonne réponse

Défis photo

- 300 pts

 **Bon à savoir** : Vous pouvez consulter vos points et ceux des autres dans l'onglet Classement.

Récompenses :

Un classement final sera établi à la fin du challenge – dimanche 28 juin 2026 à 20h – avec les 10 équipes qui ont cumulé le plus de points (moyenne de tous les participants dans une équipe). Parmi ces 10 équipes, 3 équipes seront tirées au sort pour l'attribution des récompenses.

Seules les entreprises adhérentes à Santé au travail 68 pourront prétendre à obtenir une récompense.

Le 1^{er} prix se verra attribué une récompense d'un montant de 500 € sous forme de bon d'achat (en vue d'acquérir un matériel / équipement sportif pour l'entreprise)

Le 2^{ème} prix se verra attribué une récompense d'un montant de 300 € sous forme de bon d'achat (en vue d'acquérir un matériel / équipement sportif pour l'entreprise)

Le 3^{ème} prix se verra attribué une récompense d'un montant de 200 € sous forme de bon d'achat (en vue d'acquérir un matériel / équipement sportif pour l'entreprise)

Problèmes techniques / support Teamupp :

Pour toute demande d'assistance, Teamupp met à votre disposition un centre d'aide (Faq) :

<https://teamuppsupport.zendesk.com/hc/fr>

Si le problème persiste ou que vous ne trouvez pas votre réponse, n'hésitez pas à écrire à l'adresse email suivante : support@teamupp.fr